



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET

Membres : Mme FORBIN,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC, MOZGALA,
RAMACKERS

Excusée : Mme QUENTEL

PV du 11 avril 2023

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier.

(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme «avisé» lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

ATTENTION Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat amende de 500.00 €

(Toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins).

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) amende de 500.00 € pour les 3 dernières rencontres de championnat (sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).



Arrêté Municipal de la Mairie de Quincy-sous-Sénart

Fermeture des stades municipaux Maurice Perraguin et son annexe à compter du 20 janvier 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Fermeture du stade Norbert Batigne du samedi 29 avril au mardi 2 mai 2023.

Courrier de la Mairie de Massy

La commission fait savoir que le samedi 3 juin 2023 est la dernière journée de championnat et qu'en vertu de l'article 10.3 du RSG du DEF cette dernière journée doit impérativement se dérouler le même jour à l'heure officielle.

Il vous appartient donc de bien vouloir trouver un terrain de repli.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Fermeture du stade Louis Babin

Terrain d'honneur

Samedi 15 avril 2023

Mercredi 17 mai 2023

Terrain d'honneur - terrain synthétique

Samedi 8 avril 2023

Dimanche 25 juin 2023

Samedi 30 septembre 2023

Arrêté Municipal de la Mairie de Grigny

Fermeture du terrain d'honneur du stade Jean Miaud du 21 février au 30 avril 2023.

Arrêté Municipal de la Mairie de Cerny

Fermeture du terrain de football du vendredi 17 mars au dimanche 30 avril 2023 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de Sermaise

Fermeture du stade le Quesnoie les samedi 13 mai 2023 et dimanche 14 mai 2023.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Fermeture Stade Faillu – Egly

Terrain d'honneur du lundi 24 avril au vendredi 19 mai 2023 inclus.

Terrain d'entraînement du jeudi 20 avril au vendredi 19 mai 2023 inclus.

Fermeture Stade Louis Babin – La Norville

Terrain d'honneur du lundi 24 avril au dimanche 14 mai 2023.

Arrêté Municipal de la Mairie de Palaiseau

Fermeture des terrains d'Honneur et Annexe 1 du stade Georges Collet le dimanche 16 avril 2023.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le stade Louis Babin sera disponible le 4 juin 2023.



COUPES

Les prochains tours de coupe de l'Essonne toutes catégories auront lieu comme suit :

Le 30 avril 2023

U18 ¼ FINALE

Les ½ finales toutes catégories auront lieu

Les 20 et 21 mai 2023

CALENDRIERS

U15 F à 8

Courriel de MNVDB FC en date du 5 avril 2023,
nous avisant du forfait général de son équipe U15 F à 8 évoluant en Poule C.
Amende réglementaire pour forfait général.

COUPES ESSONNE FEMININES

FMI NON PARVENUES DU 8 AVRIL 2023

Seniors F à 11

Draveil FC 1 / Boissy sous St Yon 1

Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match.
Lecture du rapport du club visiteur.
Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

Linass Montlhéry ESA 1 / Trois Vallées FC 1

Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match.
Lecture du rapport du club recevant.
Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Match remis du 8 avril 2023 à jouer le 29 avril 2023

Longjumeau FC 1 / Palaiseau US 1 * U18 F à 11

Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs (reprise du dossier)

Verrières le Buisson 1 / Fleury 91 FC 1 * U15 F à 8 du 8 avril au 19 avril 2023 à 18 h 45
Accord de la Commission.



Match n° 25787721 du 8 avril 2023

Val Yerres Crosne 1 / Grigny US 1 * U18 F à 11

Lecture FMI.

Courriel de Val Yerres Crosne.

Courriel de Grigny US.

La Commission enregistre le forfait de Grigny US.

Amende réglementaire à Grigny US.

L'équipe de Val Yerres Crosne 1 est qualifiée pour le prochain tour.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUES DU 25 MARS 2023

U15 F à 8 * Poule A

Ulis CO 1 / Val Yerres Crosne 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

U15 F à 8 * Poule B

Evry FC 1 / Villabé ETS 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

FMI NON PARVENUES DU 1^{er} AVRIL 2023

U15 F à 8 * Poule A

Morangis Chilly FC 1 / Fleury 91 FC 2

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 18 avril 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

U15 F à 8 * Poule C

Evry FC 2 / Dourdan Sports

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 18 avril 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.



Demande de changement de terrain via Footclubs

Verrières le Buisson 1 / Villabé ETS 1 * U15 F à 8 * Poule B

Accord de la Commission.

Demandes de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

Ste Geneviève FC 1 / Fleury 91 FC 2* U15 F à 8 * Poule A

Arpajonnais RC 1 / Paray FC 1 * U15 F à 8 * Poule C (arrêté de fermeture)

Accord de la Commission.

Match n° 25675564 du 15 avril 2023

Fleury 91 FC 2 / Val Yerres Crosne 1 * U15 F à 8 * Poule A

Demande de Fleury 91 FC d'inversion via Footclubs.

La Commission ne peut donner son accord, sans l'accord du club adverse.

Match n° 25675498 du 25 mars 2023

Dourdan Sports 1 / Palaiseau US 2 * U15 F à 8 * Poule C

Reprise du dossier.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (Voir PV des 28 mars et 4 avril 2023). (Art. 44.2 du RSG du DEF).

Lecture du rapport du club visiteur.

Aucune réponse de Dourdan Sports suite aux demandes des 28 mars et 4 avril 2023.

La Commission dit match perdu par pénalité à Dourdan Sports et Palaiseau US 2 (-1 point, 0 but).

Amende réglementaire à Dourdan Sports.

En cas de récidive au cours de la saison, Dourdan Sports sera mis hors championnat (art. 44.2 du RSG du DEF).

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

Match n° 25787663 du 9 avril 2023

Savigny Foot CO 2 / Grigny US 3 * District

Demande de Savigny Foot CO de changement d'heure et de terrain via Footclubs, le 4 avril 2023 à 17 h 19.

Accord de Grigny US.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à Savigny Foot CO pour demande tardive.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 26 MARS 2023

D5/D

Athis-Mons USO 2 / Janville Lardy ASL 2

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 8 avril 2023 à 15 h 34.

Amende réglementaire à Athis-Mons USO pour transmission tardive.



FMI NON PARVENUE DU 2 AVRIL 2023

D2/B

Savigny Foot CO 2 / Itteville AS 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 18 avril 2023.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Wissous FC 1 / Linas Montlhéry ESA 3 * D2/B

Savigny Foot CO 2 / Boussy-Quincy FC 1 * D2/B

Gif Sfoc 1 / Breuillet FC 2 * D3/A

Montgeron ES 1 / Evry Courcouronnes 1 * D4/B

Orsay Bures FC 2 / St Michel FC 91 2 * D4/B

Sud Essonne 2 / Trois Vallées FC 1 * D4/B

Villiers sur Orge FC 1 / Gif Sfoc 2 * D5/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Draveil FC 3 / Tigery AS 1 * D5/B

Accord de la Commission.

Demande de changement de date, d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

MNVDB FC 2 / Wissous FC 2 * D5/A du 16 avril 2023 au 13 avril 2023 à 20 h 45 au stade Pedro Pauleta 1 (terrain en herbe)

Accord de la Commission.

Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Epinay sur Orge SC 2 / Tigery AS 1 * D5/C du 30 avril 2023 (remis) au 25 mai 2023 à 20 h 30

Accord de la Commission.

Demande de changement de date, d'heure et de terrain via Footclubs (reprise du dossier)

Aigle Fertoise 2 / Athis-Mons USO 1 * D5/A du 10 mai 2023 (remis) avancé au 30 avril 2023 à 15 h 30 au stade Carnot à la Ferté Alais (terrain en herbe).

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 24726127 du 26 mars 2023

Massy 91 FC 2 / Draveil FC 2 * D3/A

Reprise du dossier.

Courriel de l'arbitre, remerciements.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

Massy 91 FC 2 : 2

Draveil FC 2 : 1



Match n° 24725827 du 2 avril 2023

Brunoy FC 1 / Ris Orangis US 1 * D2/A

Reprise du dossier.

Courriel de l'arbitre, remerciements.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

Brunoy FC 1 : 2

Ris Orangis US 1 : 4

Match n° 24725742 du 16 avril 2023

Massy 91 FC 1 / Val Yerres Crosne 2 * D1

Demande de Massy 91 FC de changement de date et d'heure via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission ne peut donner son accord.

CHAMPIONNAT CDM

Match remis du 2 avril 2023 à jouer le 30 avril 2023

SO Vertois 5 / Grigny US 5 * D1

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUE DU 25 MARS 2023

D1

Fleury 91 FC 2 / Dourdan Sports 1

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 6 avril 2023 à 13 h 01.

Amende réglementaire à Fleury 91 FC pour transmission tardive.

FMI NON PARVENUES DU 1^{er} AVRIL 2023

D2/A

Viry Chatillon ES 2 / Longjumeau FC 1

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 7 avril 2023 à 19 h 21.

Amende réglementaire à Viry Chatillon ES pour transmission tardive.

D4/A

Longjumeau FC 2 / Jeunesse Etampoise 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Fleury 91 FC 3 / Ulis CO 2 * D3/A

Sud Essonne 1 / Arpajonnais RC 3 * D4/C

Accord de la Commission.



Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Soisy sur Seine AS 1 / Epinay sur Orge SC 1 * D2/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Mennecy CS 1 / Fleury 91 FC 2 * D1

Accord de la Commission.

Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs (reprise du dossier)

Draveil FC 1 / Evry FC 3* D2/A du 12 avril 2023 (remis) au 15 avril 2023 à 11 h

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure via Footclubs

Vigneux CO 1 / Paray FC 1 * D2/A

Paray FC 2 / Orsay Bures FC 1 * D3/C

St Michel FC 91 2 / Morangis Chilly FC 2 * D4/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 24701491 du 11 mars 2023

Tremplin Foot 2 / Ballancourt-Itteville 1 * D3/D

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 30 mars 2023.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Tremplin Foot.

COUPE ESSONNE U16

Match n° 25787635 du 9 avril 2023

Brétigny FCS 2 / Evry FC 1

Lecture de la feuille de match.

Courriel d'Evry FC.

La Commission demande à l'arbitre et au club de Brétigny FC le score de la rencontre pour sa réunion du 18 avril 2023.

CHAMPIONNAT U16

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Soisy sur Seine AS 1 / Breuillet FC 1 * D2/B

Paray FC 2 / Dourdan Sports 2 * D4/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Draveil FC 2 / Pays Limours ENT 2 * D4/D

Accord de la Commission.



Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs

Viry Chatillon ES 3 / Trois Vallées-Ollainville 1 * D4/D

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 24724788 du 16 avril 2023

Villabé ETS 1 / Linas Montlhéry ESA 3 * D3/A

Courriel de Villabé ETS.

Suite à deux rencontres programmées à la même heure et sur le même terrain, la Commission reporte la rencontre au 30 avril 2023.

Match n° 24728481 du 16 avril 2023

St Germain les Arpajon 1 / Savigny Foot CO 2 * D4/A

Courriel de Savigny Foot CO demandant l'inversion de la rencontre en application de l'article 23.8 du RSG du DEF.

Accord de la Commission.

La rencontre se déroulera sur les installations de Savigny.

COUPE ESSONNE U18

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

Soisy sur Seine AS 1 / Brunoy FC 1 * du 19 avril 2023 avancé au 18 avril 2023

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT U18

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs

Sud Essonne 1 / Evry FC 3 * D3/C

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Paray FC 1 / Ulis CO 2 * D2/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Demande de changement de date et de terrain via Footclubs

Arpajonnais RC 1 / Juvisy Académie 1 * D2/A du 14 mai 2023 au 21 mai 2023 au stade Louis Babin n° 2 à la Norville (terrain synthétique)

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (fermeture terrain).

Match n° 24725342 du 16 avril 2023

Palaiseau-Villebon 2 / Etampes FC 2 * D2/A

Demande de Palaiseau US de changement de date et d'heure via Footclubs.

Courrier de la Mairie de Palaiseau (fermeture terrains en herbe – compétition d'Athlétisme).

Accord de la Commission.



CHAMPIONNAT VETERANS

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Verrières le Buisson 11 / MNVDB FC 11 * D1

Verrières le Buisson 11 / Fleury 91 FC 12 * D1 du 23 avril 2023

Verrières le Buisson 12 / Bondoufle AMC 12 * D3/B

Verrières le Buisson 12 / Saclas Méréville US 11 * D3/B du 23 avril 2023

Accord de la Commission.

+45 ANS

Demande de changement de terrain via Footclubs

Sud Essonne 8 / Vigneux CO 8 * Poule A

Accord de la Commission.

+55 ANS

Feuille de match non parvenue du 2 avril 2023 – 1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match ou sa copie au club recevant pour sa réunion du 18 avril 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF) :

Villabé ETS 10 / Milly Gatinais FC 10 * Poule A

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

Villabé ETS 14 / Janville Lardy ASL 10 * Poule B

Accord de la Commission.